

peu intéressants qui ont été créés au cours des quatre ou cinq dernières années, sans réussir pour autant à abaisser le chômage au-dessous de 12 p. 100 dans la ville que je représente.

Le projet de loi et l'énoncé de politique qui l'accompagne ne sont rien de plus que de vieux programmes conservateurs recyclés, qui ne font que créer des emplois temporaires afin de faire taire le public qui demande des emplois permanents et qui sont conçus pour dissimuler une vérité: le gouvernement ne sait vraiment pas quoi faire parce qu'il a mis tous ses oeufs dans le même panier, celui du libre-échange, espérant que les forces du marché vont finir par régler le problème.

C'est ce que nous constatons car les fonds libérés en réduisant les prestations aux chômeurs ont tout simplement été réaffectés à des programmes existants. Ce sont des programmes de recyclage qui ne sont pas à la hauteur du défi des années 90, des programmes qui ne tiennent pas compte de ce que pourrait être l'évolution du marché du travail d'ici 10 ou 20 ans. De telles mesures sont le triste reflet du manque de vision et d'imagination du gouvernement dans son attaque contre le taux de chômage actuel.

De plus, le gouvernement prétend que ces changements vont lui permettre de créer une éthique de la formation chez l'entreprise canadienne. Avec raison, il signale que le secteur privé dépense trop peu pour former et recycler sa main-d'oeuvre. Selon les données du ministère, seulement 25 p. 100 des entreprises canadiennes offrent ce genre de formation, au coût de 1,4 milliard de dollars par année, soit à peu près la moitié moins que les déboursés par habitant du secteur privé aux États-Unis à ce chapitre. Voilà pourquoi, dans son énoncé de politique, le gouvernement affirme vouloir augmenter considérablement le rôle du secteur privé dans la formation des travailleurs de façon qu'elle soit mieux adaptée aux besoins du marché du travail.

Soit dit en passant, un rapport récent du Centre canadien du marché du travail et de la productivité signale une lacune critique dans la façon dont les entreprises conçoivent la formation, lacune que le gouvernement n'a rien fait pour corriger.

Il y est dit que les entreprises qui dispensent de la formation le font surtout pour satisfaire leurs propres besoins à court terme. C'est là un point extrêmement important, car cela signifie que la seule préoccupation de ces entreprises réside dans la maximisation de leurs profits. Elles ne s'intéressent pas au bien-être des travail-

leurs, ni à la prospérité de la localité où elles se trouvent, ni aux besoins professionnels à long terme de quelque travailleur que ce soit. Elles veulent épargner de l'argent et c'est là leur seul mobile. Elles ne cherchent pas à améliorer ni à accroître la compétence de leurs employés de sorte que ceux-ci soient mieux en mesure d'affronter l'avenir.

Qu'est-ce qui fait croire au juste à la ministre que parce que des fonds supplémentaires seront consacrés à la formation des travailleurs, les entreprises s'intéresseront tout à coup au développement des aptitudes nécessaires à long terme? Peut-elle étayer ses affirmations lorsqu'elle dit que les entreprises vont réellement s'impliquer dans ce programme, ou n'est-ce chez elle qu'une vague impression?

Nous les députés de ce côté-ci de la Chambre, nous espérons examiner les études d'impact effectuées par le ministère avant de présenter ce projet de loi à la Chambre, pour être sûrs des éléments sur lesquels la ministre se base. La ministre nous a pourtant dit à plus d'une reprise qu'elle ne voyait aucune raison de consulter les travailleurs ni les autres groupes concernés sur des questions d'assurance-chômage et que nous ne pourrions pas consulter ces études d'impact avant que le projet de loi n'ait été adopté; il sera donc trop tard, bien sûr.

A propos de formation, on aurait cru que si, comme le prétend le gouvernement, le secteur privé allait répondre à une partie de ces besoins de formation, le gouvernement allait se sentir obligé de l'imiter. Le gouvernement n'est pas digne de foi non plus à cet égard. Les dépenses pour la création d'emplois et pour la formation professionnelle ont diminué de 32 p. 100 depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement.

En prenant comme référence le dollar de 1984, les dépenses fédérales sont tombées de 2,2 milliards de dollars en 1984 à 1,7 milliard de dollars en 1988. Nous avons assisté à des réductions du financement des programmes d'apprentissage dans les collèges et à de grosses diminutions des crédits accordés à l'enseignement post-secondaire ainsi que des transferts aux provinces. Le gouvernement a perdu toute crédibilité en ce qui concerne ses promesses de formation.

Les propositions présentées dans le projet de loi C-21 n'offrent aucune option de formation nouvelle ou innovative pour les travailleurs canadiens, qui s'inquiètent à juste titre pour leur avenir dans le cadre du libre-échange. C'est juste de l'argent réinvesti dans le même. . .